



BRANTÔME EN PÉRIGORD





Nous venons de vivre plusieurs mois compliqués depuis le 15 mars. La COVID a perturbé notre vie y compris les élections avec un taux de participation inférieur à celui que nous connaissons habituellement.

Nous remercions les électeurs qui ont accepté de se déplacer malgré tout et nous ont accordé leur confiance.

Les nouveaux élus ont dû attendre trois mois pour pouvoir prendre effectivement leurs fonctions. La nouvelle équipe municipale est maintenant en place (cf. page 3) et a commencé à travailler avec beaucoup d'énergie dans un climat apaisé et constructif. Le budget vient d'ailleurs d'être voté à l'unanimité.

La période de confinement a révélé de beaux élans de solidarité : des bénévoles, des élus se sont engagés pour faire les courses des personnes à risque, pour prendre contact avec les personnes seules et isolées notamment, pour découper le tissu nécessaire aux masques, rechercher l'élastique devenu rare, confectionner des masques (près de 2.000, pas tous distribués et donc disponibles pour ceux qui en auraient besoin).

Les enseignantes de l'école maternelle ont été volontaires pour accueillir les enfants des soignants, permettant ainsi à ces derniers de continuer à travailler.

Nous remercions très chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de mettre naturellement leurs talents, leur temps, leur bonne volonté au service de tous. Elles constituent le socle qui permet à une société de tenir, notamment en période de crise. Dès que les contraintes en matière de distanciation seront allégées, nous les réunirons pour partager un moment de convivialité.

Malheureusement, cette pandémie va impacter durablement notre économie y compris celle de la commune. Toutes les activités liées au tourisme (mais pas seulement) sont particulièrement touchées malgré les aides accordées par l'Etat et les collectivités.

La situation nous a conduits à supprimer plusieurs manifestations (notamment le feu d'artifice) en raison de l'impossibilité de faire respecter la distanciation encore obligatoire. L'équipe culture-animations du conseil municipal s'est malgré tout efforcée d'élaborer un programme intéressant et original.

Cette pandémie présentera (peut-être) un avantage pour nos territoires : les habitants des métropoles ont souvent mal vécu la période du confinement et ont découvert les joies des grands espaces de nos campagnes. Ils ont aussi expérimenté le télétravail. Peut-être cette redécouverte du monde rural et de sa qualité de vie vont-ils conduire à une revitalisation de nos communes ?

Le conseil municipal se prépare à une telle éventualité afin d'être en mesure d'accueillir ces déçus du monde urbain.

Nous espérons que la période estivale vous sera favorable et les élus feront de leur mieux pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles eu égard aux circonstances.

Mme le Maire
Monique RATINAUD

Nouveau Conseil

Suite aux élections et conseils municipaux, voici la composition du nouveau conseil municipal :

Maire

RATINAUD Monique

Maires délégués

MAZOUAUD Pascal
- Valeuil

FUHRY Dominique
- Cantillac

LAGARDE Guy-José
- Eyvirat

LAGARDE Jean-Jacques
- La Gonterie Boulouneix

JEAN Thierry
- Sensenac Puy de Fourches

SCIPION Christian
- St Crépin de Richemont

DAVID Jean-François
- St Julien de Bourdeilles

Adjoints

1^{er} : DISTINGUIN Malaurie

- Administration générale - Vie associative et sportive -
Relations avec les professionnels - Communication -
Stationnement et circulation

2^{ème} : BENHAMOU Jean

- Finances - Budget - Fiscalité - marchés à procédures adaptées -
projets immobiliers - transactions immobilières

3^{ème} : JERVAISE Marie-Christine

- Cadre de vie - Fleurissement, espaces verts et arborés de la
commune - Environnement - Développement durable -
gestion des déchets et des cimetières

4^{ème} : ARLLOT Yves

- Travaux courants d'entretien des bâtiments - réseaux - éclairage
eaux pluviales - fibre - assainissement collectif - Lotissement -
Urbanisme - Voirie - Economie d'énergie

5^{ème} : CLAUZET Anne Marie

- Affaires scolaires - restaurant scolaire - enfance jeunesse -
Affaire sociales

6^{ème} : DAUBIGNEY Pascal

- Recherche et mise en oeuvre de projets culturels - Patrimoine -
Animations

Conseiller délégué aux animations

DUC Sébastien

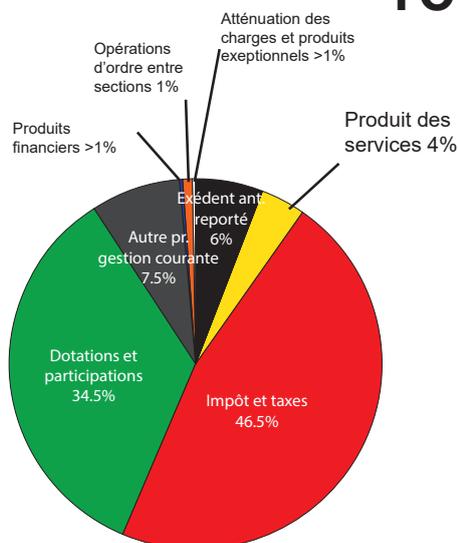
Conseillers municipaux

- HOSPITALIER Myriam
- MARTINOT Claude
- MARTY Patricia
- LAVAUD Virginie
- MARCHADIER Chantal
- BEYLOT LACHIEZE Pauline
- BALOUT Sylviane
- FEILLANT Andréa
- PICARD Nicolas
- THORNE Fabienne
- VILHES Frédéric
- GAUDOU Séverine
- DOUSSEAU Frédéric
- DUVERNEUIL Corinne
- BESSIERE Michel
- CHOLET Nathalie

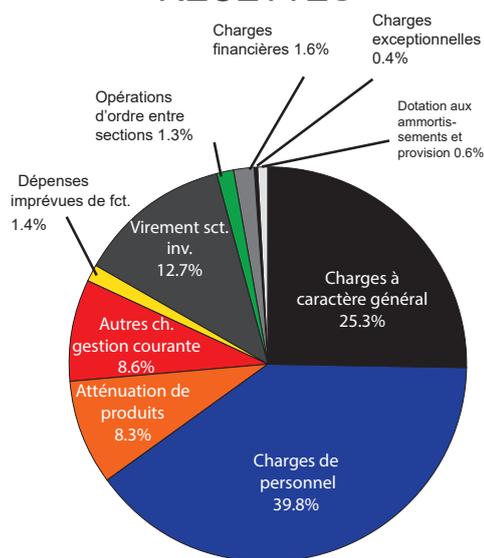


Budget communal prévisionnel

FONCTIONNEMENT 2020



RECETTES



DEPENSES

LE BUDGET PRIMITIF 2020

Le nouveau conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget prévisionnel 2020 de la commune de Brantôme en Périgord en séance du 30 Juin dernier.

Les finances de la collectivité assurent la gestion quotidienne de notre collectivité et la mise à disposition des services dont vous pouvez bénéficier tout au long de l'année (services municipaux, aide aux associations, festivités et animations, structures...). Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté.

Un résultat global 2019 en hausse :

Le résultat 2019 de la section de fonctionnement du budget principal de la commune s'élève à 736 278 € dont 550 000 € ont été affectés à la section d'investissement et 186 278 € ont été reportés au fonctionnement. Il est important de rappeler qu'il est fondamental que les résultats de fonctionnement restent sur une tendance positive car c'est ce qui permet le maintien de l'investissement indispensable à toute commune. La section d'investissement tient également compte d'un résultat reporté de 199 047 €.

Le débat d'orientation budgétaire préalablement présenté fait état d'une commune en bonne santé financière :

La création de la commune nouvelle a d'ores et déjà permis de constater une baisse globale des dépenses réelles de fonctionnement (-1.45%) et une progression des recettes réelles de fonctionnement (+1.50%). L'objectif recherché en matière d'économie est atteint. Les efforts doivent être poursuivis pour l'améliorer.

L'analyse budgétaire menée sur la dette de la collectivité présente un ratio de désendettement de 3.26 ans (tous budgets confondus). Ce ratio, inférieur à 5, indique que la collectivité peut poursuivre son programme d'investissement tout en ayant, si nécessaire, recours à l'emprunt sans pour autant peser sur les degrés de liberté financière des années futures.

La fiscalité :

Le budget primitif 2020 est élaboré dans un contexte économique incertain pour les collectivités, en proposant des actions d'investissement sans recours à l'emprunt et un maintien des taux de fiscalité dont le produit fiscal attendu s'élève à 1 272 749 €.

Toutefois, la commune nouvelle amorce le long processus d'intégration fiscale progressive. Aussi, malgré l'absence d'augmentation de taux décidée par le conseil municipal, les taux d'imposition appliqués vont évoluer en plus ou en moins sur chaque commune historique pour s'harmoniser progressivement au bout de 13 ans. Il s'agit de la technique dite du « lissage ».

C'est pourquoi, certains ménages subiront malgré tout une hausse de leurs impôts locaux due à l'application du 1^{er} taux d'intégration consécutif à la création de la commune nouvelle mais aussi à la revalorisation des bases d'impositions décidée par l'Etat.

2020 : Un contexte singulier

Même si la commune a fait le choix de renoncer, à titre tout à fait exceptionnel pour 2020, à certaines de ses recettes domaniales afin d'aider le tissu économique local qui a fortement souffert des effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19, le budget primitif dégage un possible autofinancement d'un montant de 400 000 € qui permettra de financer les projets d'investissement indispensables. Ainsi, le budget 2020 présenté s'emploie à résoudre la délicate équation entre maîtrise de la pression fiscale sur les ménages baisse des recettes domaniales et amélioration de la qualité des services de proximité tout en poursuivant les investissements en faveur du développement de notre cadre de vie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges générales	795 355 €	186 278,53 €	Excédent antérieur reporté
Charges de personnel	1 250 317 €	4 300 €	Atténuation de charges
Atténuation de produits	270 180 €	121 300 €	Produit des services
Dépenses imprévues	42 685,63 €	1 460 509 €	Impôt et taxes
Virement à la section investissement	400 000 €	1 088 810 €	Dotations, subventions et participations
Opérations d'ordre entre sections	41 446,27 €	244 000 €	Autres produits de gestion courante
Gestion courante	260 000 €	1220 €	Produits exceptionnels
Charges financières	49 437,53 €	30 043 €	Opérations d'ordre entre sections
Charges exceptionnelles	13 708,10 €	4669 €	Produits financiers
Dotation aux amortissements et provision	18 000 €		
TOTAL	3 141 129,53 €		

INVESTISSEMENTS 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations financières	410 770,61 €	1 388 497,41 €
Voirie - Aménagement urbain	276 634 €	20 656 €
Réserve foncière	11 729,25 €	0 €
Aménagement de site - Abbaye	20 500 €	10 000€
Groupe scolaire	36 632 €	62 243 €
Sports - Loisirs	25 000 €	0 €
Matériel	16 668,75 €	0 €
Bâtiments	67 902 €	3285 €
Cimetières	14 000 €	0 €
Salle d'animation	8184 €	0 €
Avenue Dr DEVILLARD	24 000 €	0 €
Club House	167 299 €	186 782 €
Ateliers municipaux	478 080 €	107 885€
Espaces verts et Environnement	116 649 €	0 €
City Stade	67 784 €	35 285 €
Couverture photovoltaïque espace asso	52 800 €	0 €
Hotel de ville place Olivier Roy	20 000 €	0 €
TOTAL	1 814 633 €	

Les investissements 2020

Ils sont composés avant tout des projets en cours ou reportés (fin des travaux du club house de football et du city stade, démarrage de l'aménagement des ateliers municipaux, enfouissement des réseaux sur la route de Thiviers....).

A ceux-ci se rajoute une enveloppe financière, non négligeable, au titre des investissements dits « récurrents » comprenant les travaux d'entretien des bâtiments et espaces publics ainsi que les acquisitions/remplacements des mobiliers et matériels nécessaires au fonctionnement des services avec notamment l'acquisition de 2 véhicules mieux adaptés aux besoins actuels du service technique.

De nouveaux projets qui seront menés sur plusieurs années font l'objet d'une toute première inscription au budget 2020 afin de marquer le lancement des études correspondantes.

Vie de la commune

Création du Service de Police Municipale de Brantôme en Périgord

Depuis le 1er septembre 2019, le Service de Police municipale a été créé. La police municipale est à ce jour composée d'un policier municipal et d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Quelles sont les prérogatives de ces agents ?

Le policier municipal a pour mission la prévention de l'ordre public et la surveillance du territoire communal. Il dispose de pouvoirs de police administrative et de police judiciaire.



Ses missions administratives (prévention) sous la direction du Maire et le contrôle du Préfet. :

- le bon ordre (troubles sur la voie publique, surveillance des lieux de rassemblement tels que les foires, marchés, spectacles, jeux, cafés, églises, manifestations...);
- la sûreté (prévention des actes de délinquance, vols, dégradations...);
- la sécurité publique (prévention des accidents divers, sécurisation des voies de circulation, stationnement, divagation des animaux...);
- la tranquillité publique (les bruits, les rixes, les troubles de voisinage...);
- la salubrité publique (dépôts sauvages, nettoyage des terrains...).

Ses missions judiciaires (répression) sous la direction du Maire et le contrôle du Procureur de la République :

- seconder, dans l'exercice de leurs fonctions, les officiers de police judiciaire ;
- rendre compte à sa hiérarchie de tous délits ou contraventions dont il a connaissance ;
- constater, en se conformant aux ordres de leurs chefs, les infractions à la loi pénale et recueillir tous les renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions, le tout dans le cadre et dans les formes prévues par les lois organiques ou spéciales qui leur sont propres ;
- constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat ;
- lorsqu'ils constatent une infraction par procès-verbal, les agents de police judiciaire adjoints peuvent recueillir les éventuelles observations du contrevenant.

Le policier municipal est équipé d'un véhicule sérigraphié, afin d'être immédiatement identifié, ce qui a pour objectif premier de dissuader les éventuels responsables d'incivilités de tous genres (cambriolages, dégradations,...). Il est important que le policier municipal puisse se déplacer rapidement et qu'il puisse circuler sur l'ensemble du territoire de notre commune nouvelle pour assurer une présence policière complémentaire aux gendarmes, surtout en ces périodes où les cambriolages se multiplient ! Il travaille d'ailleurs en collaboration étroite avec la Gendarmerie de Brantôme en Périgord mais aussi avec l'ensemble des autres services de la ville, les directeurs des écoles, les commerçants et les bailleurs sociaux.

L'A.S.V.P, se concentre quant à lui sur le stationnement de manière générale, mais également sur certaines infractions en matière de salubrité publique. Il est responsable (régisseur et placier) du marché hebdomadaire du vendredi ainsi que de l'organisation de toute manifestation sur le domaine public. Il assure également le bon fonctionnement et la gestion de l'aire d'accueil des camping-cars.

Il travaille bien sûr en étroite collaboration avec le policier municipal. Un planning particulier a ainsi été instauré afin d'optimiser la présence des agents de ce service sur des plages horaires étendues en période estivale.

Horaires pour tondre et/ou bricoler :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Choisir le bon moment

c'est moins dérangeant!





**DE 9h A 14h
MAXI 1h**

Point sur le stationnement

Le stationnement est interdit dans la rue Puyoli
tous les après-midi de 14h à 19h
du 6 juillet au 30 août inclus.

3 places seront exclusivement réservées aux consultations
médicales au début de la rue.



DE 14h A 19h

Afin que cette mesure porte ses fruits et rende la rue plus attrayante,
MERCI de bien vouloir respecter la signalétique !

Des barrières rouges pivotantes ont été installées au niveau du Pavillon Renaissance, Boulevard Charlemagne et Boulevard Coligny afin de sécuriser la voie les jours de marché et de manifestations (brocante, événements sportifs...). Nous vous remercions par avance d'en tenir compte et de **ne pas essayer de passer** lorsqu'elles sont en place. Seuls les agents communaux peuvent les ouvrir.



Finalisation des travaux du Club House et du City Stade



Animations

Cette année si particulière continuera de l'être cet été en raison des conditions sanitaires que l'on se doit de respecter. Ainsi, notre traditionnel feu d'artifice et le bal du 13 juillet, que nous avons pensé reporter au 15 août dans un premier temps, ont finalement été annulés...

Face aux contraintes qu'entraîne la situation actuelle la brocante professionnelle du mois de juillet organisée par l'association Brantôme Animations et l'Omelette géante du 15 août organisée par le Comité Foire Expo ont malheureusement été annulées elles aussi. De même, les concerts prévus dans l'église par l'association Les Amis de Brantôme n'auront pas lieu.

Malgré tout, nous avons tout fait pour pouvoir proposer et maintenir certaines animations telles que :

- des concerts : le 9 août, 16h «A la rencontre de HAYDN» et le 19 août «Rock et variété» à 21h;
- les 2 séances de cinéma plein air avec Ciné Passion, 9 juillet et 4 août à 22h dans la cour de l'abbaye (salle du Dolmen en cas d'intempéries) ;
- spectacles et conférence : « Brantôme accueille les clowns » les 17 et 25 juillet.

Les Joutes nautiques brantômaises n'ont pas échappé au couperet et nos vendredis soirs nous paraîtront sans doute bien monotones sans elles. Heureusement les repas festifs de la Charrette gourmande, les mappings réalisés par Histoire 2 Voir et les Rendez-vous des métiers d'art organisés par Tekhnè nous permettront de retrouver le sourire ces soirs-là.

Mais encore...

Spectacles et événements artistiques

- 10 et 31 juillet et 7 Août : **Mapping > 22h (projection vidéo sur l'abbaye)**
- les mardis et jeudis, du 14 juillet au 27 août : **Paris-Londres (Spectacle musical) > 21h sur le parvis**

Foires et marchés artisanaux

- 17 juillet et 14 août : **Rendez-vous des métiers d'Art avec TEKHNE>17h-23h**
- 4 août : **Marché de potiers au fil de l'eau > 9h-19h**
- 8 et 9 août : **Foire aux vins**
- 16 août : **La belle brocante**

Repas festifs

- 10 et 31 juillet, 7 et 21 août : **Charette gourmande Avec danses folkloriques le 21/08**

19 et 20 septembre

Rendez-vous des métiers d'Art à l'occasion des journées du patrimoine (organisés par TEKHNE)

Dates de cinéma

Salle du Dolmen à 20h30, les mercredis

- 23 septembre
- 21 octobre
- 18 novembre
- 9 décembre



Fête des associations

(en espérant que la situation sanitaire le permette toujours)

12 septembre



Depuis 2003, l'espace socioculturel «Le Ruban Vert» coordonne tous les 2 ans la Fête des associations sur le Brantômois. Cette manifestation a pour objectifs de faire se rencontrer les associations locales, de faire découvrir aux habitants tout ce qui est proposé sur le territoire et de valoriser le bénévolat.

En parallèle, la mairie de Brantôme en Périgord a proposé d'organiser, en collaboration avec les associations sportives la **soirée des Trophées**, ce même jour **à partir de 19h**.

Retrouvez ces dates sur le site de la mairie et de l'office de tourisme.



PÉRIGORD Dronne Belle

office de tourisme

ouvert tous les jours de 10 à 18h

05 53 05 80 63

contact@perigord-dronne-belle.fr

Visites nocturnes de l'Abbaye les lundis à 22h du 13 juillet jusqu'au 31 août.

Fête de la Rosière

C'est avec beaucoup de regret et de tristesse que nous avons pris la décision d'annuler la fête de la Rosière, le 129ème couronnement n'aura donc **pas lieu le 9 août !**

Toutefois, ce jour-là, **vous pourrez apprécier un trio flûte et violons dans l'église à 20h30**. La commune nouvelle et le comité des fêtes d'Eyvirat réfléchissent également à une animation qui pourrait permettre à notre commune historique de profiter d'un moment festif et convivial, tout en tenant compte des conditions à respecter.

Guy-José Lagarde
Maire délégué d'Eyvirat

Communauté de communes

Nouveau bureau de la Communauté de Communes Dronne et Belle



- Président : **COUVY** Jean-Paul
1er Vice-Président : **MARTINOT** Claude (Tourisme)
2ème Vice-Présidente : **LANDAIS** Anémone (Urbanisme-Habitat- Environnement)
3ème Vice-Président : **OUISTE** Alain (Enfance-Jeunesse)
4ème Vice-Président : **MAZOUAUD** Pascal
(Développement économique et numérique, communication)
5ème Vice-Présidente : **FUHRY** Dominique (Affaires sociales-Santé)
6ème Vice-Président : **COMBEALBERT** Gérard (Finances)
7ème Vice-Président : **LAGARDE** Jean-Jacques (Voirie-PDIPR)
8ème Vice-Présidente : **RATINAUD** Monique (Culture)
9ème Vice-Président : **MILLARET** François (Bâtiments-Patrimoine Communautaire)

Autres membres du bureau :

LACOSTE Gérard
NADAL Jean-Michel

Les conseillers communautaires ont été élus lors des dernières élections municipales. Les délégués communautaires de Brantôme en Périgord sont donc :

- RATINAUD Monique
- MAZOUAUD Pascal
- FUHRY Dominique
- BENHAMOU Jean
- DISTINGUIN Malaurie
- LAGARDE Jean-Jacques
- CLAUZET Anne-Marie
- MARTINOT Claude
- VILHES Frédéric
- GAUDOU Séverine

Entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-i)

Depuis le **3 juillet 2020**, la carte communale pour les autorisations d'urbanisme est remplacée par le PLU-i. Le PLU-i est un document de planification qui organise l'urbanisation du territoire de la communauté de communes Dronne et Belle dans un souci de développement durable. Il définit le cadre légal pour la construction et l'aménagement du territoire. Il doit être consulté par toute personne ou organisme souhaitant réaliser un projet immobilier.

Vous trouverez ce document en consultation libre à la mairie, sur le site internet de la Communauté de Communes Dronne et Belle, rubrique « Urbanisme » et plus en détails sur le « **Géoportail de l'Urbanisme** » : **IsiGéo**



Contacts

05.53.03.83.55
accueil@dronneetbelle.fr
www.dronneetbelle.fr

Informations utiles

Accueil dans les Mairies déléguées

Tous les habitants peuvent téléphoner ou se déplacer à la Mairie de Brantôme en Périgord tous les jours de la semaine aux horaires d'ouverture. Des mesures sanitaires sont évidemment mises en place pour garantir votre sécurité.

EYVIRAT	JEUDI : 13h30 - 17h
CANTILLAC	LUNDI : 9h - 12h30
LA GONTERIE BOULOUNEIX	VENDREDI : 9h - 12h30
SAINT CREPIN DE RICHEMONT	MERCREDI : 13h30 - 17h
SENCENAC - PUY DE FOURCHES	MARDI et JEUDI : 13h30 - 17h
VALEUIL	LUNDI: 13h30 - 17h

État civil (depuis janvier 2020)

BRANTOME

Naissances : 7
Mariages : 2
Décès : 39

CANTILLAC

Naissance : 1

SAINT-CREPIN DE RICHEMONT

Naissances : 2

SENCENAC-PUY DE FOURCHES

Décès : 1

VALEUIL

Mariage : 1

PERMANENCES DANS L'ABBAYE

MAIRIE - Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Fin de journée et samedi : sur RDV
Mme le Maire : Tous les jours sur RDV
Adjoints : sur RDV

Bibliothèque communautaire

Mardi : 9h30 - 12h
Mercredi : 14h30 - 17h
Jeudi : 16h - 18h30
Vendredi : 9h - 12h

Contact : 05.53.05.94.21

FNATH et mutilés du travail

2^{ème} lundi du mois : 9h - 10h

COLLECTES DE SANG en 2020

Salle du Dolmen

Les mercredis de 15h à 19h
- 16 septembre
- 2 décembre



Opération tranquillité séniors

Vous souhaitez être contacté par les services de la mairie en cas d'urgence sanitaire, canicule, etc ?

Contactez la mairie pour remplir le formulaire.

Mairie de Brantôme en Périgord
Boulevard Charlemagne - Abbaye
24310 Brantôme en Périgord

Tél : **05.53.05.70.21**
mairie@brantomeenperigord.fr
www.brantomeenperigord.fr

Directrice de publication : Monique RATINAUD
Conception : Mathieu PEYPELUT

Le bulletin est distribué par vos élus.